



Intervention de Laurent MAHIEU au Colloque du 7 février 2017 à Paris

*« De la campagne 2015-2016 achevée à l'ouverture de la campagne 2017-2018 :
évolutions, perspectives et recommandations »*

1) Quoi de neuf dans notre relation avec les écoles ?

Durant la période écoulée, sont apparus de nouveaux « objets » dans nos procédures d'accréditation. Les écoles concernées se les sont appropriés :

- La mise en œuvre de R&O 2016 par les écoles et la Commission,
- Le calage progressif sur le nouvel agenda d'accréditation / contractualisation MENESR,
- Les audits simplifiés et anticipés (ils concernaient les écoles de l'académie Orléans – Tours),
- Le suivi des rapports intermédiaires et des plans d'actions suite à des injonctions,
- L'actualisation des intitulés de spécialité conformément à notre délibération : à l'issue de la campagne 2015-2016, la délibération a été actualisée (des intitulés apparaissent : biotechnologie, systèmes ferroviaires, systèmes numériques, ergonomie et la conception mais pas seuls),
- La déclaration de mise en œuvre du contrat de professionnalisation en procédure simplifiée,
- Les focus d'audit sur trois thématiques.

Par ailleurs, la Commission a mené en interne une activité moins visible, mais indispensable :

- Des locaux neufs pour l'équipe permanente et les travaux de la Commission, permettant l'accueil des écoles et des parties prenantes,
- Le renouvellement des membres et de la liste des experts,
- Le séminaire de formation des experts,
- Des contributions externes de la CTI : un an de newsletters de plus en plus ouvertes,

- Un travail de suivi greffe / CTI de la multiplicité des dossiers et formes de ces dossiers,
- La publication d'une note de politique internationale,
- La rédaction d'un rapport intermédiaire pour ENQA,
- La parution d'un rapport d'activité pour attester de tout cela et un R&O international (à venir),
- Et une nouvelle version du site internet CTI.

2) Des SIMPLIFICATIONS réalisées pour les ECOLES et des chantiers en cours

Avec d'autres acteurs majeurs, nous avons fait quelques avancées permettant de simplifier le travail des écoles :

- Avec la CDEFI, le dossier « données certifiées – données presse » a fait montre d'une grande énergie collective, d'une belle convergence et d'une forte réactivité des écoles.
- Avec la CDEFI, nous allons travailler sur le contenu des avis et décisions de la CTI au regard des pratiques européennes de diffusion des rapports complets des missions d'audit.
- Avec le HCERES, le groupe de travail permanent a travaillé sur une première coordination des évaluations d'un même établissement et trois ont été rendus possibles dans la prochaine campagne. Nous avons l'ambition de mener une analyse croisée de nos processus, dossiers et données collectées.
- Avec la DGESIP, après le travail sur l'accréditation internationale, nous allons reprendre le travail sur l'agenda de contractualisation tenant compte des nouvelles régions (afin de garder la convergence que nous avons recherchée et commencé à mettre en œuvre).
- Avec le CNEFOP, nous allons prochainement déposer le dossier de candidature de la CTI afin que notre accréditation vaille certification qualité de l'offre de formation continue.

Des « objets transverses » vont nous mobiliser :

- L'ingénieur spécialisé : la CTI réunira en 2017 les écoles concernées pour faire le point,
- L'IDPE (ingénieur diplômé par l'Etat) : la société des IDPE souhaite relancer le dispositif,
- L'apprentissage ingénieur : le ministère souhaite travailler la question des cursus en deux ans,
- Les écoles internes : quelles sont les conditions de reconnaissance ? des enjeux sont à clarifier tant dans le public que dans le privé avec la CDEFI, le ministère, les fédérations d'écoles,

3) Un contexte qui change ; des réflexions à mener

Le contexte de notre action est marqué par de nombreuses structurations des territoires de l'ESR : fusions / intégrations entre écoles publiques, entre écoles privées ;

rapprochements réalisés ou en cours au sein des sites et des réseaux ; etc. Des écoles privées ou publiques entament une nouvelle vie.

Soulignons la naissance en 2016 de deux écoles internes dans des universités aussi différentes que celle de Corse et celle de Créteil et l'accréditation d'une nouvelle école privée.

La demande internationale reste importante (après les trois campagnes belges, la Commission reçoit en ce moment de nombreuses sollicitations provenant d'Afrique) : il est important que la CTI reste un acteur sur ce champ (c'est l'une de ses missions, confiée par la loi), notamment parce que cette ouverture nous permet d'observer comme le monde extérieur évolue. Mais cette sollicitation doit être maîtrisée : par une exigence accrue concernant la recevabilité « technique » et la « cohérence » diplomatique et par l'expression politique d'une orientation de notre action. Ceci nécessite anticipation, planification, moyens et temporalité.

Après plusieurs campagnes marquées par des établissements à multi-composantes internes (dont il faut faire le bilan), la campagne qui s'ouvre est marquée par les écoles multi-sites / multi-centres / multi-antennes / multi-campus !

Les écoles sont très réactives, agiles, se positionnent sur le territoire, s'affilient, se transforment (passage de 3 à 5 ans ; mutation du 2 + 3 en 3 + 2) ... Des multi-sites post-bac s'installent dans les métropoles ... de nouveaux cycles ingénieur s'implantent hors les murs de l'école mère ... Tout ceci engendre une charge supplémentaire pour les visites d'audit.

Nous sommes face à des objets de plus en plus complexes (et c'est cette complexité qu'il nous faut embrasser et qu'il vous faut mener sur le chemin de l'amélioration et de l'exigence continue dans le temps et les différents espaces).

Comment dès lors faire face utilement devant cette dynamique ? Nous avons quelques réflexions à mener :

- 1) La nouvelle modification des vagues contractuelles est l'occasion de mieux prendre la mesure de l'incidence du passage de 6 à 5 sur les durées d'accréditation restreinte, sur la demande de rapport intermédiaire, sur la charge générale et la qualité du travail, à la lueur de l'année écoulée. Ce chantier devrait nous occuper au printemps !
- 2) Nous devons pouvoir envisager de possibles nouvelles simplifications des procédures d'accréditation comme nous l'avons fait pour la formation continue, les contrats de professionnalisation, en considérant la qualité générale de l'établissement et la maîtrise des spécialités et des voies de formation.
- 3) Nous pouvons également revisiter le process des lettres d'intention, son périmètre, les critères de refus ou d'acceptation des projets à évaluer, sa réponse.
- 4) Avec les fiches de données certifiées, nous allons disposer de 5 années de saisie : nous pouvons mieux mettre en évidence les évolutions. Nous pourrions aussi en faire aussi un support de reporting des actions menées par les écoles dans le domaine de l'amélioration continue, de la transformation en continu des cursus. Ceci allègerait la demande de rapports intermédiaires. Mais nous n'irons pas jusqu'à l'accréditation en ligne !

Les années passent et nous ne sommes pas tenu de reproduire à l'identique ce que nous faisons bien dans l'ensemble. Il y a plus de 30 ans que la responsabilité de l'évaluation pour accréditation des écoles publiques d'ingénieur a été confiée à la CTI (loi Savary). L'apprentissage dans le supérieur date de 30 ans (loi Seguin). L'audit périodique des écoles d'ingénieurs a été mise en place en 1996/1997 : 20 ans après, comment en redessiner les contours ? Sorbonne – Bologne : bientôt 20 ans, et une responsabilité particulière de la France, de pilotage, d'appropriation et d'exemplarité de ses établissements et de ses agences ! Enfin, tout proches, les 5 ans de la loi Fioraso !

Pour se repérer dans l'action, sans cesse, devons-nous revenir aux textes essentiels qui nous dépassent et qui sont l'expression de synthèses : ESG et EAFSG, CEC et CECRL, lois et code de l'éducation. Il s'agit là de cadres d'actions et références que nous avons ensemble à traduire dans la réalité particulière des formations d'ingénieurs.

4) La campagne en cours et celle à venir : une campagne avec toutes les écoles

Les lettres d'intention

Pour la campagne 2017 – 2018 qui s'ouvre aujourd'hui, 38 écoles ont déposé des lettres d'intention ... une école sur cinq ... il ressort que ces dossiers présentent une consistance inégale. La demande d'ouverture « apprentissage » est toujours soutenue.

L'examen de certains dossiers dans la prochaine campagne a été repoussé en raison de la règle du – 1 / + 1 inscrite dans R&O : pas d'audit l'année qui précède ou qui suit l'audit périodique. Cela s'étend également aux demandes consécutives deux années de suite.

Comme par le passé, nous planifions en début de campagne l'examen des dossiers prioritaire : ouverture d'un cursus « apprenti », de nouvelles spécialités, de nouveaux sites, afin de pouvoir réaliser dans de bonnes conditions le recrutement.

Il importe que les écoles intègrent ces principes, intègrent les temporalités nouvelles dans les durées d'accréditation qui résultent du nouveau calendrier.

Dans la campagne qui s'ouvre, toutes les écoles sont concernées par :

- **les fiches de données certifiées** : il y aura quelques évolutions ,
- **les focus 2018** : reprise des même thématiques ; les écoles non concernées par un audit sont invitées à produire un ou plusieurs focus ; pour celles qui sont concernées, par un audit, un focus sera demandé ; le document de synthèse sur les focus sera diffusé après le colloque ; un bilan à deux ans avec des préconisations CTI,
- le processus de **lettre d'intention 2018 – 2019** sera renouvelé,
- **au fil de l'eau** : la formation continue, les contrats de pro, les intitulés de diplôme, les rapports intermédiaires, sont autant de points de contact école/greffe/CTI,
- les questions réponses ; la newsletter ; le nouveau site,
- L'enquête satisfaction post colloque.

Pour les écoles concernées par la campagne en cours et celle qui vient, voici quelques recommandations et demandes

Alléger les dossiers

- 1) Ne pas dépasser la **taille recommandée** du document et limiter les annexes,
- 2) **Bien distinguer le dossier périodique des dossiers hors périodiques**, comprendre les attendus d'un dossier : voir Livre 3 (par exemple une présentation synthétique de l'école et de ses formations),
- 3) **Centrer les informations sur l'objet de la demande** ; les évolutions et les changements, les progrès, les difficultés et pratiques réussies.

Tenir compte des nouvelles rubriques de R&O (domaines de compétences ; pédagogie)

- 1) Il sera demandé aux écoles de prendre en compte la **version de R&O 2016** et non pas de rédiger sur les bases de versions n'ayant plus cours. Utiliser le Livre 2,
- 2) Apporter la preuve des évolutions ; du suivi des recommandations ; les points d'attention ENAEE (de la définition des acquis d'apprentissage jusqu' à la certification de leur acquisition).

Anticiper et ajuster l'organisation de la visite au contenu du dossier, dans le dialogue avec le rapporteur principal et les rapporteurs généraux désignés pour les écoles de très grande taille.

Participer à l'enquête qualité post-audit (dont la dernière itération a été présentée en début de matinée).

Merci de votre attention !